Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 3 mars 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six**, **le trois mars à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSES : Mr Yannick SEVESTRE (pouvoir à Patrick LEMESLE)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 12
VOTANTS : 13
DATE DE LA CONVOCATION : 27 février 2026
Mme Marie-Thérèse THEOU a été élue secrétaire de séance

SUBVENTIONS 2026

Vu la délibération n°COM_D2021005 en date du 16 février 2021 fixant les critères d'attribution des subventions aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer en 2026, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	MONTANT en €
F.C. - ST-PERREUX	1 920.00
APEA École Victor Hugo	150.00
APEL École Saint Joseph	150.00
Gymnastique Volontaire Seniors	150.00
Les P'tits L'Oust'iks	150.00
Souffle Zen	150.00
ADMR Allaire	600.00
Banque Alimentaire	90.00
Croix Rouge	561.60
CPTS (Médicobus)	1086.00

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026007-DE

Il est par ailleurs rappelé que toutes les associations communales bénéficient de 3 gratuités annuelles de la salle socioculturelle pour leurs évènements, mais doivent s'acquitter d'un forfait Énergies de 30€ et d'un forfait Ordures Ménagères de 35€.

Secrétaire de séance
Marie-Thérèse THEOU

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lionel JOUNEAU